

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 27/04/2026**2026-019****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11
 Présents : 9
 Absent : 2
 Pouvoir : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril le conseil municipal de la commune de Bozas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de conseillers en vigueur, en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur JUNIQUE Olivier

Étaient présents :

M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SVEL Laetitia, M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, Mme BERTRAND Eliane, Mme BATTANDIER Martine, Mme GARNIER Laura, Mme BUFFIERE Marine,

Était absent :

M. DELOCHE Fabien, M. PERRET Jacques
 Monsieur DELOCHE Fabien a donné pouvoir à Mme BERTRAND Eliane.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme BUFFIERE Marine

OBJET :**Vote des taux d'imposition 2026**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général des impôts ;

Considérant la nécessité de voter les taux des impositions directes locales pour l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) [32,53 %]

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) [47,93 %]

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires [9,13 %]

- PRÉCISE que les taux sont inchangés par rapport à 2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,

Le Maire,

M. JUNIQUE Olivier



Le Secrétaire

Mme BUFFIERE Marine